

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Minibus	TOYOTA	H i a c e modèle RH 11 LB à partir du No de châssis RH 11 B 013 571	CH 2790 02

Constructeur TOYOTA MOTOR CO., LTD, Nagoya / Japan

Identification "RH 11 LB" sur la plaquette du constructeur (modèle)
"RH 11 B" devant le No du châssis

Plaquette constr. dans la cabine, devant le siège du conducteur

N° du châssis dans le compartiment du moteur, à l'arrière en haut sur l'avant de la traverse (soulever de siège du milieu)

Ident du moteur " 12 R " à droite, sur le bloc, devant la jauge d'huile (soulever le siège du milieu)

Importateur princ. TOYOTA AG, Generalvertretung für die Schweiz, 5745 Safenwil

Véhicule homologué RH 11 B 013 604 Signes fixes dans code du type RH 11 LB / RH 11 B

Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4

Direction mécanique

Transmission mécanique synchronisée

Nombre de vitesses 4 Entraînement sur roues AR

Frein de service hydraulique, 2 circuits, à expansion interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues, régulateur selon charge sur les roues AR

Frein auxiliaire circuits 1 + 2 du frein de service

Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les roues AR

Ralentisseur -

Contrôle 2 circ. par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur

Marque TOYOTA Type 12 R

Construction en ligne Temps 4

Carburant B Position avant

Refroidiss. eau Nombre cylindr. 4

Alésage 80,5 Course 78

Cylindrée 1587 CV-impôt 8,08

Puissance en CV 66 DIN à /vmin 5200

Bruit 78 dB/A à /vmin 5200

Silencieux 1 = 550 x ø 150 mm

Mesure des gaz ECE-15 *)

Déparasitage ECE-10 OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D

Carrosserie

limousine

Nombre de portes 4 + 1 AR Indic. vit. km/h

Ceintures sécurité ** Rétroviseur de chaque côté

Cale - Attelage -

Antivol verrouillage de la direction

Nombre de places 11 av. 2 *** centre 6 ar 3

Dimensions

	int.	ext.		
Longueur	2600	4310	Empattements	2340
Largueur	1390	1690		
Hauteur	1280	1905	Vole	av 1430 ar 1360

Porte à faux

	lat.	Voies	av	
			ar	
	av	915		
	ar	880	1055	Braquage
			g	10350
			d	10500

Distance volant - vers l'avant du véhicule

Poids

	avant	arrière	total
Poids à vide	710	710	1420
Charge utile	220	550	770
Poids total	930	1260	2190
Garantie fabr.			2400

Dimens. pneus 185 R 14 C 185 R 14 C (Variantes

Ply / bar 6 / 3,75 6 / 3,75 voir

Charge 1520 1520 remarques)

pour V max 120 120

Garantie poids remorquable avec frein 1400

Garantie poids remorquable sans frein 400

Garantie poids de l'ensemble

Poids remorquable testé 1200

Vitesse maximale selon le constructeur 120 km/h

Vitesse maximale testée - km/h

Equipement	2/ R (E) + 2/ CR (E)	
Feux de route	2 CR (E)	
Feux de croisement	A (E)	séparés
Feux de position	R-S1 (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	1 (E)	
Cilignoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av 1 (E)	ar 1 (E)
Feux de gabarit	av 1 (E)	ar
Feux complément		
Eclairage plaque	2/ séparés	
Essuie-glace	2/ balais avec/ sans lave-glace	
Avertisseurs	Maruko 8652 MR 10 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Minibus		
Marque et type	TOYOTA	Hiace	
Homologation N°	CH	2790 02	
Carrosserie	limousine		
Places	total	11	avant 2
Poids à vide	1420	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	8,08
Poids total	2400	Cylindrée	1587

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans la cabine, près de la plaquette du constructeur.
 - **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis; des ceintures du type Ar4 sont montées.
 - ***) Nombre de places AV : le dossier du siège du centre doit être enlevé, le siège peut être utilisé pour insonorisation, selon décision de la CFH.
- Equipement : sorties de secours: les portes latérales, sont marquées; plaquette indiquant le nombre de places montée au tableau de bord; l'éclairage intérieur existe.
Lors du transport professionnel de personnes, un tachygraphe est exigé (Exceptions OCE, art. 33, al. 6).

Lieu et date de l'homologation

Safenwil, 02. - 04.03.76

Homologation fédérale des types de véhicules